

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 Mars 2025 à 19h00

Présents : 7

Absents excusés : Laurent UNY

➤ **Approbation de la séance du 12 décembre 2024**

➤ **Compte rendu réunion d'expertise salle des fêtes :**

Patrick ANDREY indique que 2 experts ont été nommés.

Tous les devis ont été envoyés à l'assurance. Un devis supplémentaire a été rajouté pour l'installation de poteaux métalliques de renfort.

Le total des devis s'élève à la somme de 140 000 euros.

Un calcul doit être fait pour le manque à gagner dû aux non locations de la salle des fêtes depuis le 25 novembre 2024 (date du sinistre).

➤ **Commerce de proximité :**

Monsieur le Maire propose un bail pour l'installation de Madame FARACO, bail précaire de 10 mois suivant un modèle proposé par la Chambre du Commerce.

Le Conseil lui demande de faire établir ce bail par un Juriste.

Ce bail sera présenté prochainement lors d'un futur conseil municipal.

➤ **Appartement communal :**

Monsieur le Maire propose l'aménagement du logement de Madame COMTE en gîte. Il recherche des subventions et des devis seront établis pour la remise en état de l'appartement.

Décision du conseil : pas de location ni de travaux sur l'appartement pour le moment.

➤ **Travaux effectués :**

La pompe à chaleur de la Mairie est tombée en panne. Elle n'est plus garantie. L'entreprise BONNIN, qui avait installé la pompe à chaleur, a effectué un devis de réparation pour un montant de 3 064.00 euros HT.

Le conseil demande d'autres devis avec option de changer la pompe complète.

Route du Turgon : la route de Turgon s'est éboulée. L'entreprise François ROCHET est intervenue immédiatement pour sécuriser et réparer la route.

Le Conseil envisage d'acheter une parcelle de terrain en haut et va faire une proposition d'achat au Notaire de Monsieur CLAPPE.

Mur de Turgon : Le mur de Turgon a été refait pour un montant de 12 000 euros HT.

Chemin de l'Encheronne :

Le chemin de l'Encheronne a été amélioré avec un brise roches afin de le sécuriser.

➤ Préparation chemins de randonnée :

En vue de l'ouverture du commerce de proximité, le conseil municipal propose des chemins de randonnée le long du château. Il convient de demander aux propriétaires l'autorisation de passer sur leurs parcelles.

Rémy GUILLOT précise qu'un agriculteur a planté une haie en plein milieu du passage communal. Il faudrait la faire enlever.

➤ Préparation du budget 2025:

- Achat terrain route de villette.
- Achat terrain pour la réserve incendie à Turgon
- Achat télévision et mise en place internet pour le commerce de proximité.
- Eau : finir les canalisations à CORNOD et THOREGNA.

➤ ONF :

Les coupes de bois sont presque terminées.

Il faudrait penser à replanter : estimation coût 500 euros

Le Conseil Municipal est d'accord pour ne pas faire les travaux sur la parcelle n° 1 (demande formulée par Monsieur PERROTIN).

➤ Questions diverses :

• PLUI :

Le PLUI est toujours en cours d'élaboration.

Demande faite aux agriculteurs pour connaître leurs projets.

• Poubelles bleues ou jaunes :

Un contrôle a été effectué par le SICTOM concernant les poubelles bleues.

Sur 100 poubelles de contrôlées, 10 ont été refusées. Cause : présence essuies tout et mouchoirs en papier, sacs fermés et restes alimentaires. Ils ont eu à faire à une personne agressive avec menace de mort. Présence de numéros de poubelle qui viennent d'autres communes. Il y a donc une régression dans le tri des poubelles.

La commune demande donc une vigilance accrue concernant le tri des poubelles.

• Elagage pour la fibre :

ENEDIS précise que certains endroits ne seront pas coupés et pris en charge, donc travaux à effectuer par les propriétaires des parcelles concernées.

• Site INTERNET :

Il est toujours en cours d'élaboration. Des essais sont effectués et notamment pour la communication des relevés d'eau directement à la mairie.

- Guirlandes :
Pierre BISANCON va mettre en place des guirlandes vers le commerce de proximité (centre du village).
- Propreté du village :
Rémy GUILLOT souligne que la commune de CORNOD n'est pas propre (présence entre autres de mousse et herbes à certains endroits).
Les poubelles ne sont pas rentrées et traînent sur la voie publique.

Cornod, le 20 Mars 2025
Le Maire, ANDREY Patrick



Vu pour être affiché le 09 mai 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.